



In Extenso

KPMG S.A.
7 Boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes Cedex 3

in Extenso Audit
8 place Hubert Mounier
69002 Lyon

LNA Santé S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution
d'options de souscription ou d'achat d'actions**

Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2024 - résolution n° 28
LNA Santé S.A.
7 boulevard Auguste Priou - 44120 Vertou



In Extenso

KPMG S.A.
7 Boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes Cedex 3

in Extenso Audit
8 place Hubert Mounier
69002 Lyon

LNA Santé S.A.

7 boulevard Auguste Priou - 44120 Vertou

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2024 - résolution n° 28

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel ou dirigeants de votre société et des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à votre société dans les conditions définies à l'article L. 225-180-I dudit Code, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des options attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra donner droit à l'achat ou la souscription de plus de 300 000 actions d'une valeur nominale de 2 euros l'une.

Les actions qui seraient émises ou attribuées au résultat de la levée d'options attribuées en vertu de la présente autorisation viendront s'imputer sur le nombre maximum d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement en vertu de 29^{ème} résolution

Le nombre total d'actions pouvant être souscrites sur exercice des options de souscription d'actions attribuées et non encore levées ne pourra jamais être supérieur au tiers du capital social,

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.



In Extenso

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nantes, le 23 mai 2024

Nantes, le 23 mai 2024

KPMG S.A.

in Extenso Audit

DocuSigned by:
Vincent Broyé
135F1E4C917D4AA...

Vincent Broyé
Associé

DocuSigned by:
GRIMAUD PORCHER Françoise
1D421CC9CCED4AF...

Françoise Grimaud Porcher
Associée